

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Strasbourg, le 11 août 2022

L'Eurométropole de Strasbourg suspend l'arrosage des massifs floraux à cause de la sécheresse

En raison de la sécheresse exceptionnelle qui risque de perdurer ces prochaines semaines et compte tenu des mesures prises par la Préfecture, l'Eurométropole de Strasbourg, en tant que gestionnaire du réseau d'eau potable, a décidé de suspendre l'arrosage des massifs floraux sur les communes soumises à l'arrêté préfectoral du 4 août.

L'[arrêté préfectoral](#) en vigueur interdit notamment l'arrosage des pelouses et espaces verts publics et privés et des terrains de sport, y compris l'arrosage des massifs floraux publics, pour les bassins hydrographiques en situation de crise. Le territoire de l'Eurométropole compte trois bassins : « Bruche, Ehn, Andlau, Giessen et Liepvrette », classé en crise, « Lauter, Sauer, Moder et Zorn », classé en alerte, et « Ill aval », classé en vigilance.

Dans une démarche de responsabilité et de solidarité territoriale, l'Eurométropole de Strasbourg a souhaité inviter l'ensemble des communes à appliquer ces mêmes dispositions jusqu'à la levée des contraintes par la Préfecture pour préserver la ressource.

Seul l'arrosage des jeunes arbres, de manière limitée et tôt le matin, est maintenu pour permettre leur croissance et leur contribution à la modération des températures en ville.